

## **CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT DE SELARL CEOVET. CABINET VETERINAIRE**

Les présentes conditions générales de fonctionnements sont consultables dans notre salle d'attente, elles peuvent vous être remises sous un format papier à la clinique ou peuvent être téléchargées à l'adresse suivante <https://ophtinblue.com/>  
Tout acte effectué dans notre établissement de soins vétérinaires est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

### **APPELLATION DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS**

**SELARL CEOVET** répond au cahier des charges des Cabinets Vétérinaires et aux obligations telles que définies par l'Arrêté du 13 mars 2015 relatif aux catégories d'établissements de soins vétérinaires et par le cahier des charges établi par le conseil national de l'Ordre des vétérinaires et disponibles et disponibles sur le site de l'Ordre des Vétérinaires.

Adresse : 321 impasse des Champs . 74350 Allonzier la Caille

N° de téléphone : 0458105181

Adresse email : [info@ophtinblue.com](mailto:info@ophtinblue.com)

Les espèces soignées sont les animaux de compagnie (chiens, chats), les nouveaux animaux de compagnie (toutes espèces)

### **HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC**

CEOVET est ouvert du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h à 19h, les urgences sont assurées le samedi et le dimanche  
Les consultations ont lieu sur rendez-vous

Aux heures de fermeture de **CEOVET les urgences sont assurées sur appel téléphonique au 0450600900**, une convention a été passée avec le service d'urgence du CHV Saint-Martin (tél 0450600900)

Les horaires d'ouverture sont indicatifs et ne sauraient être opposés au vétérinaire en cas de fermeture, notamment les jours fériés.

Les consultations ont lieu sur rendez-vous. Les consultations sans rendez-vous sont possibles aux heures d'ouverture uniquement en cas d'urgence et en fonction de la disponibilité du vétérinaire.

**CEOVET est** réputé ouvert pendant les horaires d'ouverture. En dehors de ces heures, **CEOVET** est réputé fermé, même si la présence de personnel au sein de la structure permet d'assurer la continuité des soins des animaux hospitalisés. »

« En dehors de ces horaires, le dimanche et les jours fériés, les vétérinaires de CHV Saint Martin assurent les urgences. Pour les contacter, veuillez appeler le 0450600900

Hormis les cas prévus par le code de déontologie, **CEOVET** se réserve la possibilité de refuser tout client qui :

- se rend coupable d'incivilité, insulte, injurie, menace, crie, diffame à l'écrit ou à l'oral
- manifeste tout comportement violent, inapproprié ou inadapté
- est en défaut de paiement
- ne vient pas à 2 rendez-vous sans avoir pris le soin d'annuler
- formule une demande heurtant la conscience du vétérinaire
- ne tient pas son animal dans des conditions permettant d'assurer la sécurité et l'intégrité physique du personnel soignant ou refuse les moyens de contention proposés et/ou les consignes données»

## **VETERINAIRE RESPONSABLE DE L'ETABLISSEMENT**

DV ...Thomas DULAURENT

## **PERSONNEL AFFECTE AUX SOINS DES PATIENTS**

### **Personnel vétérinaire :**

DV T DULAURENT

DV L PILOD

DV C TABOULET LOPEZ

### **Personnel non vétérinaire :**

Laure STEUN. ASV échelon V

*Lors de leurs absences, les DV DULAURENT ou PILOD ou TABOULET LOPEZ seront parfois remplacés par un vétérinaire diplômé, autorisé à exercer seul la médecine et la chirurgie vétérinaire en France et inscrit au tableau de l'Ordre.*

## **PRESTATIONS EFFECTUEES AU SEIN DE CEOVET**

- Consultations spécialisées (Ophtalmologie) et spécifiques (ophtalmologie) , dépistage des Maladies Héritaires Oculaires des Carnivores
- Pharmacie vétérinaire et délivrance de produits d'hygiène et d'aliments
- Anesthésie (protocoles en anesthésie gazeuse ou fixe), réanimation, assistance respiratoire
- Analyses de laboratoire (cytologie). D'autres analyses sont possibles en collaboration avec des laboratoires spécialisés.
- Examens complémentaires : tonométrie, échographie, UBM, électrorétinographie, OCT, rétinographie, goniophotographie, fluoroangiographie
- Thérapies laser
- Chirurgies de l'œil et des annexes

Pour les actes nécessitant du matériel non disponible dans la structure ou une compétence spécifique, CEOVET collabore avec des vétérinaires spécialisés ou des centres d'imagerie ou d'analyses vétérinaires.

## **SURVEILLANCE DES PATIENTS HOSPITALISES**

Les animaux hospitalisés sont surveillés par le personnel de **CEOVET** sous supervision vétérinaire. En dehors des horaires d'ouverture, les vétérinaires de garde du CHV Saint-Martin assurent la surveillance directe ou indirecte (monitoring, télésurveillance) des animaux hospitalisés.

## **PERMANENCE ET CONTINUITE DES SOINS**

« Les urgences et gardes sont assurées exclusivement par les vétérinaires de **CHV Saint-Martin**, 24h24, tous les jours de l'année, après appel téléphonique au 0450600900

Pour connaître le nom du vétérinaire d'astreinte,

- Appelez le 04 50 600 900
- Coût de la consultation d'urgence
- Journée, et de 19h à minuit : 2 fois le prix normal d'une consultation
- De minuit à 7h : 3 fois le prix normal d'une consultation »

## **ESPECES TRAITEES**

*Chiens, Chats , NAC*

**RISQUE THERAPEUTIQUE, RISQUE ANESTHESIQUE, RISQUE LIE A LA CONTENTION, CONSENTEMENT ECLAIRE DU CLIENT**

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comporte un risque thérapeutique potentiel dont **CEOVET** informera le client. Cette information se fait verbalement dans le cadre de la pratique courante. Un contrat de soins peut être signé pour certaines prises en charge.

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier ; CEOVET informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière, physique ou chimique, pour des raisons de sécurité.

L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus

« Les chats doivent être dans un panier de transport fermé et adapté à leur morphologie et leur physiologie. Les chiens doivent être tenus en laisse courte et muselés si besoin. »

### **Conditions tarifaires, chiffrages et devis**

Les tarifs des principaux actes sont disponibles dans la salle d'attente ou sur demande formulée par mail à l'adresse [info@ophtinblue.com](mailto:info@ophtinblue.com)

En dehors des actes codifiés, le vétérinaire peut vous établir un chiffrage pour tout acte.

Malgré tout, la médecine et la chirurgie vétérinaires sont par définition soumises aux aléas et des imprévus peuvent surgir. D'une façon générale, pour tout surcoût, le vétérinaire s'engage à joindre le propriétaire ou le détenteur du patient avant d'engager des frais supplémentaires. S'il ne parvient pas à joindre le propriétaire ou le détenteur du patient dans un délai compatible avec la situation, le vétérinaire décidera seul au mieux pour le patient et en fonction des échanges ayant précédé la prise en charge du patient. »

NB : La loi interdit au vétérinaire de faire crédit.

### **ACCESSIBILITE**

« Conformément au Décret n° 2017-431 du 28 mars 2017, le Registre Public d'Accessibilité de **CEOVET** est consultable en salle d'attente.

## **DEONTOLOGIE**

En cas de différend relevant de la déontologie, le Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires Auvergne Rhône-Alpes peut être sollicité :

CROV-AURA  
110 avenue Barthélémy Buyer  
69009 LYON  
Tél : 04 72 57 16 65  
E-mail : [cro.aura@ordre.veterinaire.fr](mailto:cro.aura@ordre.veterinaire.fr)

## **LITIGES**

Tout litige doit donner lieu à un courrier écrit envoyé en Recommandé avec Accusé de Réception à **CEOVET, 321 impasse des Champs 74350 Allonzier la Caille,**

En cas de contestation des solutions proposées, le médiateur des litiges de la consommation de la profession de vétérinaire a pour objectif de régler de manière amiable les différends financiers survenant entre tout détenteur d'un animal, client d'un vétérinaire non professionnel et tout vétérinaire inscrit au tableau de l'ordre. Il intervient sur les litiges relatifs aux prestations des vétérinaires (notamment ceux relatifs aux honoraires, à des prestations ou ventes accessoires).

Conformément à l'article L 152-1 du Code de la consommation, en cas de litiges de la consommation vous pouvez contacter le médiateur à l'adresse internet suivante : [mediateur-conso@veterinaire.fr](mailto:mediateur-conso@veterinaire.fr) ou par voie postale : médiateur de la consommation de la profession de vétérinaire, Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires, 34 rue Bréguet, 75011 PARIS.

## **ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

Generali

Professionels - Souscription gestion

75456 Paris Cedex 09

n° AA966985

## **POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE**

**CEOVET** dispose d'un système informatique destiné à faciliter la gestion des dossiers des patients et à assurer la facturation des actes, médicaments vétérinaires et autres produits.

Dans le cadre d'un suivi optimisé du patient, certaines de ces données peuvent être transmises à d'autres vétérinaires ou laboratoires vétérinaires, avec votre accord.

Lors de l'identification d'un patient par radiofréquence, certaines de vos données sont transférées au fichier national d'identification, tel que prévu par les articles D212-63, D212-66 et D212-68 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Les informations qui vous sont demandées font l'objet, sauf opposition justifiée de votre part, d'un enregistrement informatique. Seuls les membres du personnel de **CEOVET** ont accès à ce fichier : vétérinaires et salariés non vétérinaires.

Tous les vétérinaires sont tenus au respect du secret professionnel dans les conditions établies par la loi (article R242-33 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Tous les salariés non vétérinaires sont également tenus au secret professionnel (article 17 de la Convention collective nationale des cabinets et cliniques vétérinaires du 5 juillet 1995. Etendue par arrêté du 16 janvier 1996 JORF 24 janvier 1996).

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, à la portabilité et à la limitation du traitement des informations vous concernant, en effectuant la demande auprès du responsable du fichier, les DV DULAURENT et ISARD.

\*Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifié en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Et

\*Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) »

Conditions générales de fonctionnement validées le 16.02.24



Dr Thomas DULAURENT  
Spécialiste en Ophtalmologie Vétérinaire  
DMV, N.O. 19697

**Opht in Blue**  
321 impasse des Champs  
74350 Allonzier-la-Caille, France  
Tél : +33 (0)4 58 10 51 81  
info@ophtinblue.com